

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	67
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	15

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026Date de la Convocation

30 JUIN 2026

Date d'Affichage

30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Nathalie ETIENNE, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Stéphanie NADAÏ-PUECH, Jean-Luc BASTIE à Ludivine PAYA, Claire BATAILLER à Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Julien BACOU à Boris CORTIJOS, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Fabienne MOLINIER à Daniel RIBES

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Jérémy BOMPART, Thomas DOMENECH, François FABRE, Bernard FERRET, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christian LONQUEU, Anne MILLET, Régine MOULIADE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Pascale PUIBASSET

N°184_2026

ACTES : 8.8.1

OBJET DE LA DELIBERATION : 14- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Tarn pour l'élaboration du schéma directeur gestion des eaux pluviales

Exposé des motifs

Aux termes de l'article L5216-5 du CGCT, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence gestion des eaux pluviales urbaines

Dans une démarche d'appropriation et d'amélioration des connaissances de son patrimoine et des problématiques en lien avec la gestion des eaux pluviales, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a souhaité s'engager dans la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines et du zonage pluvial associé.

Les objectifs d'une telle étude sont :

- la collecte et la bancarisation des données de son patrimoine GEPU,
- le recensement des problématiques en lien avec la gestion des eaux pluviales,
- l'harmonisation des pratiques liées aux eaux pluviales sur l'ensemble du territoire, en favorisant une gestion à la source des eaux pluviales visant à limiter l'imperméabilisation,
- favoriser l'infiltration et mettre en place des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales,
- la mise en place d'un programme d'action pour supprimer/atténuer les problématiques liées aux eaux pluviales,
- la mise en place d'une stratégie globale et cohérente de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire.

Afin de se faire accompagner dans cette démarche, la Communauté d'agglomération a confié l'élaboration du schéma directeur au Bureau d'études Altereo pour un montant prévisionnel de 883 495 € HT.

Le schéma directeur se compose de 4 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux préliminaire et analyse de l'existant (échange avec les communes, collecte, analyse et compilation des informations sous SIG),
- Phase 2 : Etat des lieux et investigations terrain (levés terrain, recensement des exutoires, ...),
- Phase 3 : Analyses quantitatives et qualitatives des écoulements (mesures de débit et de qualité des rejets des eaux pluviales, modélisation des réseau),
- Phase 4 : Définition d'un programme d'actions et du zonage eaux pluviales

La durée globale de réalisation de l'étude est de 36 mois.

L'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales est éligible, entre autres, aux aides de l'agence de l'eau Adour Garonne et du département du Tarn. En effet, dans le cadre du 12eme programme de l'agence de l'eau, les projets permettant de développer la gestion intégrée des eaux pluviales sont subventionnés avec un taux d'aide de 50%.

Dans la même démarche, le Conseil départemental du Tarn accompagne l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales avec un taux d'aide de 30%.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général de collectivités territoriales notamment l'article L2226-1 disposant que la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence gestion des eaux pluviales urbaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide de solliciter** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du département du Tarn, organismes partenaires en vue de l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales ;
- **autorise** le président à signer tous documents afférents à cette demande.

Vote Pour : 78
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **21 JUIL. 2026**
- publication - mise en ligne
Le **21 JUIL. 2026**
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



La Secrétaire de séance,
Pascale PUIBASSET

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026



ID : 081-200066124-20260706-184_2026-DE